

Chronique de documentation

Divers collaborateurs

Volume 54, numéro 1, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104486ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104486ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

collaborateurs, D. (1986). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 54(1), 143–154. <https://doi.org/10.7202/1104486ar>

Chronique de documentation

par

divers collaborateurs

La Charte canadienne des droits et libertés : concepts et impacts, R.J.T., 1984, volume 18, 411 pages. Aux Éditions Thémis Inc., à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

143

Les Éditions Thémis publient, dans ce volume 18, sous le thème de la Charte canadienne des droits et libertés, différentes études portant, d'une part, sur le concept de la Charte (structure, économie générale) et, d'autre part, sur son impact (conséquences que peuvent avoir certaines dispositions).

Les organismes suivants ont apporté leur soutien financier à ce volume spécial : le Barreau du Québec, la Chambre des Notaires du Québec, la Fondation Marcel-Faribault, le Fonds annuel de soutien de l'Université de Montréal, le ministère de la Justice du Canada et le ministère de la Justice du Québec.

Voici la liste des auteurs et des thèmes traités par chacun d'eux :

- Pierre Carignan, « De la notion de droit collectif et de son application en matière scolaire au Québec » ;
- Pierre-André Côté, « La préséance de la Charte canadienne des droits et libertés » ;
- Jean-Denis Gagnon, « Les effets de la Charte canadienne des droits et libertés sur le droit du travail » ;
- Jean-Claude Hébert, « L'incidence de la Charte canadienne sur l'outrage au tribunal » ;
- Didier Lluelles et Pierre Trudel, « L'application de la Charte canadienne des droits et libertés aux rapports de droit privé » ;
- André Morel, « Le droit d'obtenir réparation en cas de violation de droits constitutionnels » ;
- Monique Ouellette, « La Charte canadienne et certains problèmes de bioéthique » ;

- Yves Ouellette, « La Charte canadienne et les tribunaux administratifs » ;
- André Tremblay, « Le principe d'égalité et les clauses anti-discriminatoires » ;
- Daniel Turp, « Le recours au droit international aux fins de l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés : un bilan jurisprudentiel.

144

Doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal, M. François Chevette présente l'ouvrage. Voici comment il conclut : « Par sa complexité scientifique et organisationnelle et par ses coûts, la recherche juridique doit être dans beaucoup de cas, on l'entend souvent dire, une entreprise collective, une affaire de plusieurs. Ce volume spécial de la revue juridique *Thémis* témoigne de la fécondité d'une telle façon de faire ».

R.M.

The Underwriters, a Century of Service – 1883-1983 – by Christopher L. Hives, published for the Insurers' Advisory Organization by Phelps Publishing Company, January 1985

Ce livre commémoratif retrace les cent années d'activités de Insurers' Advisory Organization (IAO) et ses deux prédécesseurs, Canadian Fire Underwriters' Association (CFUA) et Canadian Underwriters' Association (CUA).

Bien documenté et abondamment illustré de portraits, gravures et objets d'époque, l'ouvrage nous apparaît, à prime abord, comme un guide sur l'histoire et l'évolution de l'assurance incendie au Canada, à travers les décades du centenaire. À titre d'exemple, voici quelques chapitres parmi les onze que contient le livre :

- 1910-1920 : Trials and Tribulations (Chapter 4) ;
- 1920-1930 : Growth and Prosperity (Chapter 5) ;
- 1930-1940 : The "Hungry Thirties" (Chapter 6) ;
- 1940-1950 : Insurance in a War (Chapter 7).

Mais plus encore qu'un manuel d'histoire, le livre tente d'expliquer la nature de l'opération d'assurance au Canada et les principes *immuables* gouvernant les assureurs et leurs associations : «Princi-

ples which are as valid today as they were one hundred years ago », d'exprimer M. E.F.Belton, l'actuel président de IAO.

On apprend, notamment, que CFUA fut créée grâce à l'initiative de M. Robert McLean, de la compagnie d'assurance British America Company, qui, devant les problèmes de l'industrie à l'époque, envoya une note circulaire à tous les assureurs incendie (*stock fire companies*) de l'Ontario et les convia à une réunion, le 26 juin 1883, en vue de parer à la multiplication des compagnies et d'unifier les méthodes d'opération. À l'unanimité, les trente compagnies d'assurance présentes votèrent en faveur d'un projet d'association : la Canadian Fire Underwriters' Association était née.

145

Les multiples règles de souscription qui furent dégagées au cours du siècle sont mises en lumière à travers l'évolution normale des risques d'une société industrielle, puis post-industrielle, grâce à l'initiative des 102 présidents qu'ont connu les trois associations successives : notamment, les moyens de dépister les sinistres de nature criminelle, les méthodes à adopter face à une combinaison de risques commerciaux dans un immeuble, les innovations successives apportées aux systèmes de tarification, les adaptations récentes aux procédés informatiques, etc.

L'auteur du livre, Christopher L.Hives, résume ainsi l'esprit qui s'en dégage :

“More than just a simple recitation of names and dates, this publication considers the broader historical backdrop against which this development occurred and brings to life those individuals instrumental in shaping the destiny of CFUA, CUA and IAO.”

Tous ceux qui se préoccupent des problèmes actuels de l'industrie de l'assurance pourront lire avec attention cet ouvrage conçu pour éveiller l'intérêt et renseigner. Car l'on ressent aujourd'hui les mêmes effets économiques de l'assurance que dans divers cycles depuis les cent dernières années. En cela, ce livre est un témoin valable.

R.M.

Mgr Briand, évêque de Québec et les problèmes de son époque, par Dom Guy-Marie Oury, moine de Solesmes. Publié aux Éditions de Solesmes et aux Éditions La Liberté. Québec 1985

146

Dom Guy-Marie Oury expose, dans un livre sur Mgr Briand, la situation au Canada, au moment de la Conquête. En 1759, tout s'écroule. Québec a été abondamment bombardée, à tel point que les bâtiments du séminaire, les églises et un grand nombre d'immeubles sont dans un état désastreux. Mgr Pontbriand se voit forcé de venir habiter à Montréal, à ce moment-là. Il est chez les Sulpiciens. Puis, il meurt et le grand vicaire Briand a la responsabilité du diocèse, sans avoir les pouvoirs de l'évêque. Il le deviendra plus tard quand les autorités anglaises y auront consenti. Dans l'intervalle, il n'a que les droits qu'on lui consent à Rome, mais non à Londres.

Mgr Briand est d'un caractère conciliant. Petit à petit, il obtient du gouverneur Carleton, en particulier, un statut peu défini, mais qui lui permet d'agir tant qu'on ne l'autorise pas à se faire sacrer évêque, en France.

Mgr Briand est forcé de louvoyer. Aussi, prend-il des attitudes qui paraîtraient curieuses à notre époque, si l'on ne se rappelait qu'il a prêté serment d'allégeance au roi - serment modifié, il est vrai, pour le lui rendre acceptable. Il le prend très au sérieux, au point que, quand les troupes américaines envahissent la Colonie, il prend une attitude de fidélité envers les Britanniques. Mais l'armée américaine, victorieuse jusque-là, se heurte aux défenses de Québec, y est battue et retourne vers la frontière en désordre.

Mgr Briand aura eu raison. Devant la bonne volonté du clergé, les autorités anglaises desserrent l'étau. Et puis, il y a l'Acte de Québec de 1774, qui est un premier pas vers la reconnaissance des francophones catholiques, lesquels, au point de vue des anglophones indigènes, sont entachés d'une double tare. C'est à l'opposition des deux groupes qu'on assistera, par la suite.

On doit à Dom Oury un exposé intéressant, qui jette un jour précis sur la situation de la Colonie, au moment de la Conquête et par la suite, un jour discutable sur certaines attitudes. Pour juger Mgr Briand, il faut se rappeler Québec en ruine, la France qui a laissé la Colonie en ne payant pas ses dettes et les relations avec un

gouvernement qui, en Angleterre, s'oppose aux catholiques, qu'ils soient d'Irlande ou d'Angleterre.

G.P.

Structural Failure, Product Liability and Technical Insurance.
 Edited by H.P. Rossmannith. North-Holland, Amsterdam.

L'assurance contre la responsabilité civile-produits, c'est-à-dire *Product Liability Insurance*, est devenue une des garanties les plus précieuses pour les fabricants. Elle est d'autant plus difficile à obtenir que le matériel ou la machinerie sont complexes et que leur mauvais fonctionnement est susceptible d'entraîner des responsabilités nombreuses et inattendues, non seulement pour les dommages matériels causés aux tiers, mais encore pour les conséquences que ces dommages peuvent avoir, après un sinistre. Aussi, faut-il accueillir avec intérêt ce livre qui nous vient de Hollande et qui réunit des travaux faits par les organismes suivants :

147

- Technical University of Vienna, Austria
- German Society for Testing and Materials (DVM)
- Swiss Association for Materials Testing and Technology (SVMT)
- Swiss Association for Nondestructive Testing (SGZP)
- Austrian Failure Analysis Associates (AFAA)
- Austrian Science Foundation (FWF)
- Carl Schenck AG, Darmstadt, FRG.

Les études présentées englobent toute une série de sujets qui s'efforcent d'étudier en profondeur les risques qui se présentent dans une suite impressionnante de cas. Nous voyons, par exemple, dans la table de matière : *What is a design defect ? Failure analysis and research : an active service in technology and insurance ; Failure analysis of aircraft parts ; Two examples of failure analyses in metal structures ; etc.* Bref, une série de travaux qui, en partant de cas précis, permettent d'arriver à certaines conclusions facilitant la souscription de l'assurance de responsabilité civile ou tout au moins indiquant des cas vécus et leurs raisons d'être. À signaler, en particulier, à ceux qui, dans une société d'assurance, essaient de prévoir la portée des

risques qu'ils assurent et dont ils pourront, à un moment donné, subir le contrecoup.

J.D.

Swedish Private Insurance. 1984. The National Federation of Swedish Insurance Companies

148

On a souvent tendance à citer la Suède comme exemple d'innovations, de mesure et de bonne administration. Dans cette brochure, on résume les résultats de l'assurance non-vie, obtenus en Suède en 1984. Comme on le constate dans la préface, les résultats y ont été aussi mauvais que dans les autres pays pour à peu près les mêmes raisons, c'est-à-dire l'insuffisance des tarifs. Voici un court extrait de l'entrée en matière qui contient un bref, mais excellent aperçu de la situation :

“1984 was a gloomy year for the non-life insurance business. Owing to a dramatic increase in claims costs in practically all areas, loss figures are soaring upward. Even business insurance will most likely register a loss once interest calculated for costing purposes has been included. This is the first time this has occurred in many years. The sum of claims costs and overhead expenses is estimated to exceed premium earnings by 17.5%. For 1983 the corresponding figure was 2.2%, which means that there was an increase in the net deficit of some 15 percentage points between 1983 and 1984.

The main reason for this development is an increase in claims costs of slightly more than SEK 500 million, a 30% rise, i.e. far more than can be attributed to inflation or other general economic factors. Premiums have risen at roughly the same rate as inflation, 8-9%, and operating costs are up by just over 13%.

The increase in claims costs is not due to the fact that there has been an especially large number of major losses in 1984, or that these losses have been exceptionally expensive. There has, on the other hand, been an appreciable increase in the rate of water and burglary losses in particular.”



Un paragraphe d'un des articles, paru dans la revue de 1984, permet de comprendre pourquoi le marché a fait volte-face aux États-Unis et, par voie de conséquence, au Canada :

“The aggregate technical result for U.S. non-life insurance in 1984 was a loss of USD 21 billion, i.e. almost exactly 18% on a premium volume of USD 117.1 billion. For the first time ever, financial revenues were inadequate to compensate for this loss, leaving the industry with an operating deficit of USD 3.75 billion.”⁽¹⁾

J.H.

Des tremblements de terre et des mesures à prendre pour réduire les dommages. Schaden Spiegel. No 1, 1984. Munick.

149

On ne peut empêcher un tremblement de terre ; même si on l'anticipe, on ne peut guère en prévoir l'intensité et, à plus forte raison, l'importance des dégâts, mais on peut bâtir les maisons en matériaux et d'une manière résistant mieux à la violence du choc. Faut-il, comme à Los Angeles, bâtir en surface ou en hauteur, comme à San Francisco, tout en donnant l'élasticité voulue aux structures ? C'est le sens d'une longue étude que fait le groupe Munich Re dans sa revue *Schaden Spiegel*, numéro 1, 27^e année, 1984. Les exemples qu'on nous donne sont assez extraordinaires. Il faut les noter et surtout retenir les suggestions qu'on y fait pour essayer de diminuer les conséquences. Voici d'abord la liste des principaux séismes survenus de 1974 à la fin de 1983, en page 102 :

Date	Lieu (pays)	Magni- tude	Nombre de morts	Total de sinistres en mil- lions de DM	Domma- ges assu- rés en millions de DM
10- 5-74	Yunnan (Chine)	6,8	20000	—	—
28-12-74	Pattan (Pakistan)	6,2	1200	—	—
4- 2-75	Hai-cheng (Chine)	7,3	300	—	—
6- 9-75	Lice (Turquie)	6,7	2386	44	—
4- 2-76	Guatemala (Guatemala)	7,5	22778	2700	135

⁽¹⁾ Prospects starting to get brighter. P.14.

ASSURANCES

150

6- 5-76	Frioul (Italie)	6,5	978	4500	—
17- 5-76	Gazli (U.R.S.S.)	7,0	6	220	—
27- 7-76	Tangshan (Chine)	7,8	242000	14000	—
17- 8-76	Mindanao (Philippines)	7,9	3564	300	—
29-10-76	Irian de l'O. (Indonésie)	7,1	6000	—	—
4- 3-77	Bucarest (Roumanie)	7,2	1581	1800	—
19- 8-77	Sumbawa (Indonésie)	7,9	> 100	—	—
23-11-77	San Juan (Argentine)	7,4	65	200	—
12- 6-78	Sendai (Japon)	7,7	27	3600	4
20- 6-78	Salonique (Grèce)	6,4	50	400	—
3- 9-78	Albstadt (R.F.A.)	6,0	—	100	50
16- 9-78	Tabas (Iran)	7,7	15000	20	—
29-11-78	Oaxaca (Mexique)	7,6	8	—	4,5
14- 3-79	Guerrero (Mexique)	7,6	5	—	22
15- 4-79	Monténégro (Yougoslavie)	6,9	131	4800	—
15-10-79	Vallée Impériale (Californie)	6,6	—	50	4
23-11-79	Manizales (Colombie)	6,3	48	60	—
12-12-79	Tumaco (Colombie)	7,7	643	18	—
10-10-80	El-Asnam (Algérie)	7,3	2590	5500	—
23-11-80	Irpinie (Italie)	6,9	3114	18000	70
24/25-2-81	Golfe de Corinthe (Grèce)	6,7	25	2000	9
11- 5-81	Kerman (Iran)	6,7	3000	—	—
28- 7-81	Kerman (Iran)	7,3	1500	—	—
13-12-82	Dhamar (Yémen du Nord)	6,0	1588	200	—
31- 3-83	Popayan (Colombie)	5,5	250	900	100
2- 5-83	Coalinga (Californie)	6,5	—	75	42
26- 5-83	Honshu du N.-O. (Japon)	7,7	101	2400	76
23-12-83	Gaoual (Guinée)	6,7	342	—	—

Principaux séismes des dix dernières années.

Les montants indiqués correspondent à la valeur de la monnaie et au cours de change au moment du séisme.

L'étude se termine ainsi : « Nous avons exposé ces problèmes et proposé des solutions appropriées dans un certain nombre de publications antérieures, notamment dans « Carte universelle des phénomènes naturels », « Les catastrophes naturelles – Règlement des sinistres », « Contrôle des cumuls Tremblements de terre dans l'assurance incendie », « Managua – A study of the 1972

earthquake » (épuisé), « Séismes » (épuisé) et « Guatemala '76 » (épuisé). »



De notre côté, nous ne pouvons mieux faire que de référer le lecteur à la réponse que donne l'auteur de cet article, à la question : les sinistres de tremblements de terre sont-ils inévitables ? En somme, s'ils ne sont pas évitables, on peut en réduire les conséquences très graves et accepter d'assurer le risque, pourvu qu'on se livre à certaines mesures d'ordre collectif et individuel. Mais qu'aurait-on pu faire à Mexico, avant le dernier séisme qui a été si terrible ?

151

Les ultra-montains canadiens-français : études d'histoire religieuse, sous la direction de Nive Voisine et Jean Hamelin. Les Éditions Boréal Express. Montréal

Avec ce livre, on est bien loin des questions d'assurance. Nous tenons à le mentionner ici, cependant, pour deux raisons. La première, c'est qu'il y a là une étude très fouillée du mouvement ultra-montain dont les chefs étaient, d'une part, Mgr Ignace Bourget et, en politique, M. Trudel, venant appuyer sir George-Étienne Cartier. Il y a là un mouvement qui déplaît fort à certains, mais qui, incontestablement, a occupé une place importante dans l'évolution de la province de Québec, tant au point de vue religieux que politique.

La seconde raison, c'est que le livre est l'oeuvre d'un groupe d'anciens élèves de M. Philippe Sylvain. À l'occasion de sa retraite, un groupe de ses anciens élèves ont rédigé cette remarquable étude, sous la direction de M. Nive Voisine et de M. Jean Hamelin. La chose n'est pas nouvelle, mais elle indique le respect que ses anciens élèves ont pour leur maître, M. Philippe Sylvain. Déjà, nous avons signalé d'autres oeuvres collectives faites dans le même esprit pour rappeler la qualité de l'enseignement donné par des hommes comme M. Marcel Trudel et M. Maurice Lebel. Il n'en reste pas moins qu'il y a là une initiative devant laquelle nous nous inclinons avec respect.

J.D.



Souvenances, volume 1, Père Georges-Henri Lévesque, o.p. Les Éditions de la Presse, Montréal

Avec **Souvenances** du père Lévesque, on est à nouveau bien loin de l'assurance, bien que, parmi ses anciens élèves, il y ait des assureurs. Mais ce n'est pas à ce point de vue que je veux me placer en présentant *Souvenances* à nos lecteurs. Sans avoir entièrement lu le livre, je tiens à rappeler l'oeuvre remarquable du père Lévesque. Sociologue, il a enseigné cet art à l'Université Laval pendant de très nombreuses années. Puis, il a été un de ceux qui ont dirigé l'Université du Rwanda plusieurs années plus tard, au moment où il s'agissait d'en faire une école de haut savoir. Ses anciens élèves sont très nombreux et à des postes de direction où leur propre personnalité s'affirme brillamment.

Le père Lévesque a été un des esprits formateurs les plus remarquables du dernier demi-siècle au Canada. Il a tenu à rappeler ses souvenirs en collaboration avec un autre dominicain, le père Simon Jutras. C'est de ce livre qu'il s'agit ici.

Si Édouard Montpetit n'avait pas été mon maître, j'aurais souhaité avoir eu le père Lévesque comme mentor, pendant la période formatrice que j'ai traversée de 1917 à 1920.

G.P.

Rapport de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec pour l'exercice 1984 – Montréal.

Il s'agit là d'un document extrêmement intéressant qui analyse la situation dans la province de Québec, mais surtout les diverses rubriques entre lesquelles le portefeuille se répartit. Comme on nous l'indique, l'actif de la Caisse est passé de \$18 milliards en 1983 à 20 milliards en 1984. Il y a là un établissement très important par le chiffre de ses biens, mais aussi par l'emploi qu'il en fait. Comme on le sait, le Conseil d'administration est autorisé à placer une partie de ses fonds dans des valeurs à rendement variable, c'est-à-dire des actions. Suivant l'état de la Bourse, les chiffres de l'actif se trouvent à être soumis à des fluctuations périodiquement. D'un autre côté, la variété des placements est telle qu'on estime le rendement de cette partie des placements à 16%.

Les fonds de la Caisse proviennent de plusieurs sources que voici :

Régie des rentes du Québec
 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
 Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
 Régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités
 Régimes particuliers
 Régie de l'assurance automobile du Québec
 Commission de la santé et de la sécurité du travail
 Office de la construction du Québec
 Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec
 Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
 Régie des assurances agricoles du Québec
 Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte du Québec
 Régie des marchés agricoles du Québec
 Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

153

À la vue d'ensemble que donne le rapport indiqué plus haut, il faut ajouter les états financiers et statistiques du groupe, où l'on trouve les notes les plus complètes sur les affaires de la Caisse avec, en particulier, la répartition des titres canadiens et étrangers, suivant divers groupes : mines et métaux, titres aurifères, pétrole et gaz naturel, papiers et produits forestiers, etc. Le rapport mentionne aussi les investissements immobiliers, les placements hypothécaires ; bref, une analyse précise de la manière dont les fonds de la société sont répartis.

G.P.

L'enseignement de l'assurance à l'Université Laval, par Denis Tremblay, pour la Chaire en Assurance. Université Laval, Québec. Faculté des Sciences administratives.

Depuis de nombreuses années, l'Université Laval a eu un enseignement de l'assurance au niveau de l'actuariat. Alors que l'École des Hautes Études Commerciales se tenait à l'écart de cet enseignement, comme n'étant pas compris dans son programme, la faculté des Sciences de l'Université de Montréal formait des actuaires, comme à Québec, l'Université Laval le faisait. Il est intéressant de voir quelle évolution a suivi cet enseignement à Québec et ce qui en

est advenu. Je me rappelle personnellement que M. Georges Lafrance, à titre de surintendant des Assurances, réclamait à cor et à cri des actuaires parlant français. Je me souviens également qu'il critiquait beaucoup l'École des Hautes Études Commerciales pour ne pas former des actuaires essentiellement au niveau des mathématiques, mais en leur donnant une formation générale. Personnellement, j'étais d'accord avec lui pour la nécessité d'avoir un nombre d'actuaires croissant, étant donné que l'assurance-vie se développait sinon très rapidement, du moins régulièrement. D'un autre côté, je croyais que la formation générale était essentielle également pour un actuaire, si l'on voulait qu'il soit autre chose que l'homme des tables de mortalité et de ses formules. Le point de vue de Georges Lafrance a gagné l'Université Laval. L'on peut dire, actuellement : a) qu'un grand nombre d'actuaires sont sortis de ses cadres ; b) que l'Université Laval, en procédant ainsi, a rendu de très grands services.

Par ailleurs, à un moment donné, elle a créé une chaire de recherches en assurance. Là également, elle a ouvert tout grand le champ de la recherche. Si elle passe, en ce moment, par une période un peu difficile, elle en sortira, avec l'aide des spécialistes qu'elle a à sa disposition.

G.P.

Unione Italiana di Riassicurazione. Rome

L'*Unione Italiana di Riassicurazione* S.p.A., le plus important réassureur professionnel italien, a clôturé le bilan 1984 avec une recette de primes de 793,6 milliards de lires (+5,1%) et un bénéfice de 9,8 milliards de lires (+19,5%). Après les décisions de l'Assemblée du 28 novembre, le patrimoine net se chiffre à 152,2 milliards de lires, soit une augmentation de 10,3 milliards de lires, par rapport à l'exercice 1983. Les investissements s'élèvent à 724 milliards de lires (+23,4%). Le dividende statué est de 2,5 milliards de lires et le capital social sera augmenté graduellement de 60 à 70 milliards de lires.